

**MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

N°10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Absent excusé :

Procuration :

Convocation en date du 26/01/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

OBJET : RENOUELEMENT A L'ADHESION A L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que toute commune doit adhérer à une structure permettant de récupérer les animaux errants sur son territoire.

A cette fin, je vous propose de renouveler l'adhésion municipale à l'association canine sisteronaise, pour un montant de 76€, soit un euro par habitant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide la proposition de renouveler l'adhésion à l'association canine sisteronaise, pour un montant de 76€, soit un euro par habitant.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 16 février 2024

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

